

## **AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 391 741 \$ AFIN DE FINANCER LES TRAVAUX DE MODIFICATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES**

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, que le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024, le Règlement numéro 1106-24 décrétant un emprunt de 1 391 741 \$ afin de financer les travaux de modification de la station d'épuration des eaux usées.

Ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter le 3 avril 2024. Il a reçu l'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 22 mai 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière au 2450, rue Victoria, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Sainte-Julienne ce vingt-septième (27<sup>e</sup>) jour du mois de mai l'an deux mille vingt-quatre (2024).

Nathalie Girard  
Directrice générale et greffière-trésorière